Objectif de l'aide: Aide à la formation générale destinée à la poursuite de la formation commencée pour 19 des personnes en formation prises en charge par NMH Sulzbach-Rosenberg, dont

— 7 pour la formation de mécanicien industriel (2e année)

— 6 pour la formation de mécanicien industriel (3e année)

— 4 pour la formation d'électronicien en énergie (2e année)

— 2 pour la formation d'électronicien en énergie (3e année)

en fonction, pour chacun, du plan-cadre de formation

Secteur(s) économique(s) concerné(s): Secteur manufacturier, en l'espèce, le secteur automobile

Nom et adresse de l'autorité responsable:

Regierung der Oberpfalz
Sachgebiet 600
D-93039 Regensburg

Non-opposition à une concentration notifiée

(Affaire COMP/M.3376 — Dillinger Hüttenwerke/Saarstahl/Cokerie de Carling)

(2004/C 87/07)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 17 mars 2004, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CEE) nº 4064/89 du Conseil. Le texte intégral de la décision est disponible seulement en anglais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il peut contenir. Il sera disponible:

— en support papier *via* les bureaux de vente de l'Office des publications officielles des Communautés européennes (voir page 4 de couverture),

— en support électronique dans la version «CEN» de la base de données CELEX sous le numéro de document 304M3376. CELEX est le système de documentation automatisée du droit communautaire.

Pour plus d'informations concernant les abonnements, prière de s'adresser à:

EUR-OP
Information, marketing et relations publiques
2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
[téléphone (352) 29 29-42718; télécopieur (352) 29 29-42709].
